

*COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)*

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE*

SEANCE EN DATE DU 29 octobre 2019

Présents : cf. liste annexe

Secrétaire de séance : Didier Ardevol.

Date de la convocation du Conseil de Communauté : 17 octobre 2019

Lieu de convocation du Conseil de Communauté : Amphithéâtre du Lycée Blaise Pascal - Ambert

Délibération n°4

**APPROBATION DE L'APPEL A PROJET DANS LE DOMAINE DE LA SANTE**

M. le Président expose :

Vu la présentation de la proposition d'appel à projet santé du projet de territoire 2019-2040 en séance plénière le 29 octobre 2019 ;

Le présent appel à projet vise à accompagner les communes dans leurs projets d'investissement relatif à l'offre de soins.

Par cette démarche, en aidant les communes, ALF entend mettre en œuvre la stratégie intercommunale déclinée dans le projet de Territoire : L'objectif d'ALF est de mailler le territoire avec une offre de soins organisée en réseau autour d'un pôle central.

Quel que soit le projet, il doit s'appuyer sur la mobilisation des professionnels de santé.

Le présent appel à projet vérifiera que le projet communal :

- 1) s'inscrit dans le projet territorial de santé d'Ambert Livradois Forez
- 2) conforte la communauté professionnelle de santé
- 3) s'inscrit dans un partenariat avec l'hôpital

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité décide :

- d'approuver l'appel à projet concernant le domaine de la santé.

Pour extrait conforme,  
Le Président,  
Jean-Claude DAURAT



Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

- Publiée ou affichée le